

TERMS AND CONDITIONS OF PURCHASE

This order is placed and subject to the application of the General Terms and Conditions of Purchase appearing on the reverse side of this order (and also published at www.sunchemical.com) (“GTC’s”). The GTC’s apply to all agreements for purchases of goods and/or services concluded or to be concluded by DIC Group with you as well as all agreements and/or obligations arising from or connected therewith. Any departure from or addition to the GTC’s shall only be valid on the condition and to the extent expressly agreed in writing between DIC Group and you. The application of any of your terms of business (including without limit your General Terms and Conditions of Sale) - even in addition to the GTC’s - is hereby expressly excluded. The United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods, 1980, does not apply to any agreements concluded or to be concluded by DIC Group with you.

1. INTERPRETATION

Definitions

“**Buyer**”: the legal entity from the DIC Group of companies which sent the Purchase Order to Seller.

“**Conditions**”: these purchase conditions.

“**Contract**”: the Purchase Order and its acceptance by Seller.

“**DIC Group**”: means any legal entity, directly or indirectly, owned by, controlled by or under common control with DIC Corporation. having its registered address at 35-38 Sakashita 3-Chome, Itabashi-ku, Tokyo 174-8520, Japan, including its affiliates, subsidiaries, successors and assigns.

“**Goods**”: any goods agreed in the Contract to be bought by Buyer from Seller. Intellectual Property Rights includes copyright, design rights and any other form of rights over intellectual property.

“**Purchase Order**”: Buyer's written instruction to supply the Goods, incorporating these Conditions.

“**Price**”: the price of the Goods.

“**Seller**”: the person or firm accepting the Purchase Order. Buyer's rights under these Conditions are in addition to the statutory conditions implied in its favour by the Sale of Goods Act 1979.

2. CONDITIONS OF PURCHASE

These Conditions shall govern the Contract and apply to all Buyer's purchases of the Goods.

3. QUALITY AND DEFECTS

- 3.1. The Goods shall be the best available design, quality, material and workmanship, fit for purpose and without fault and conform in all respects to the Purchase Order and as specified in any applicable specification supplied or advised by Buyer to Seller.
- 3.2. Buyer shall have the right to inspect the Goods and any inspection shall not affect Seller's obligations under the Contract.

- 3.3. Before delivery of the Goods, Seller shall inspect and test them to ensure that they accord with the terms in the Purchase Order. If Buyer requests, Seller shall supply a copy of the relevant documentation. At the end of inspection and testing, Seller shall certify that the Goods have been produced in accordance with such specification.
- 3.4. Seller shall not unreasonably refuse any request by Buyer to inspect and test the Goods at any time before despatch.
- 3.5. Seller shall remain fully responsible for the Goods and any inspection or testing shall not affect Seller's obligations under the Contract.
- 3.6. Goods shall be marked in conformity with all applicable requirements and in the English language, unless otherwise specified.

4. INDEMNITY

Seller shall keep Buyer fully indemnified against all direct, indirect or consequential liabilities whatsoever awarded against or paid by Buyer as a result of or in connection with: (a) breach of Condition 3; (b) an actual or alleged infringement of any Intellectual Property Rights Caused by the use, manufacture, resale, importation or supply of the Goods; (c) any claim made against Buyer in respect of any liability, loss, damage, injury, cost or expense sustained by Buyer's employees or agents or by any customer or third party to the extent that the same was caused by, relates to or arises from the Goods as a consequence of any breach or negligent performance or failure or delay in performance of the Contract by Seller; and (d) any act or omission of Seller or its employees, agents or sub-contractors in supplying, delivering and installing or otherwise in respect of the Goods;

5. DELIVERY

- 5.1. Goods shall be delivered, carriage paid, to Buyer's place of business or otherwise as agreed by Buyer in the Purchase Order. Seller shall off-load the Goods at its own risk as directed by Buyer.
- 5.2. The date for delivery shall be specified in the Purchase Order. Time for delivery shall be of the essence.
- 5.3. Seller shall ensure that each delivery is accompanied by a delivery note showing Purchase Order number, date of Purchase Order, number of packages and contents, Buyer's part number if shown on the Purchase Order and, if part delivery, the balance remaining to be delivered.
- 5.4. If Buyer agrees in writing to accept delivery by instalments, the Contract shall be construed as a single contract in respect of each instalment but failure by Seller to deliver any instalment shall entitle Buyer at its option to treat the whole Contract as repudiated.
- 5.5. Buyer shall not be deemed to have accepted the Goods until it has had seven days to inspect them following delivery.

6. RISK/PROPERTY

Risk and title in Goods shall remain with Seller until delivery (in accordance with Condition 5) to Buyer is complete, when ownership and risk shall pass to Buyer.

7. PRICE AND PAYMENT

- 7.1. The price of the Goods shall be stated in the Purchase Order and unless otherwise agreed in writing by Buyer shall be: (a) exclusive of any applicable Value Added Tax; and (b) inclusive of all charges for packaging, packing, shipping, carriage, insurance and delivery of Goods to the delivery address and all duties, other than Value Added Tax.
- 7.2. Seller may invoice Buyer on or after delivery of the Goods to Buyer. Each invoice shall quote the Purchase Order number.
- 7.3. Unless otherwise stated in the Purchase Order Buyer shall pay the Price of the Goods within 90 days after the end of the month of receipt by Buyer of a proper invoice or, if later, after acceptance of the Goods by Buyer. Time for payment shall not be of the essence of the Contract.
- 7.4. Without prejudice to any other right or remedy, Buyer reserves the right to set off any amount owing at any time from Seller against any amount payable to Seller under the Contract.

8. CONFIDENTIALITY

Seller shall keep confidential all information which has been disclosed to Seller by Buyer or its agents.

9. HAZARDOUS GOODS

- 9.1. Hazardous materials and all relevant documents must be marked by Seller with international danger symbols displaying the name of the Goods in English and identifying any hazardous content in English.
- 9.2. Seller shall package and label the Goods in accordance with relevant laws.
- 9.3. All information held by or reasonably available to Seller regarding any potential hazards known believed to exist in respect of the Goods shall be promptly communicated to Buyer.

10. TERMINATION

- 10.1. Buyer may at any time and for any reason terminate the Contract in whole or in part by giving Seller written notice whereupon all work on the Contract shall be discontinued. Buyer shall pay to Seller fair and reasonable compensation for work-in-progress at the time of termination. Such compensation shall not include loss of anticipated profits or any consequential loss.
- 10.2. Buyer may at any time give notice in writing to Seller to terminate the Contract at once if: (a) Seller commits a material breach of any of the terms and conditions of the Contract; or (b) any proceedings are started or any action is taken which is likely to lead to the bankruptcy or insolvency of the Seller; or (c) it ceases or threatens to cease to carry on its business; or (d) its financial position deteriorates to such an extent that in the opinion of Buyer its ability to fulfil its obligations under the Contract is jeopardised.
- 10.3. Termination of the Contract shall be without prejudice to the rights and duties of Buyer accrued prior to termination.

11. REMEDIES

Without prejudice to any other right or remedy of Buyer, if any Goods are not supplied in accordance with, or Seller

fails to comply with, any of the terms of the Contract, Buyer may, whether or not it has accepted any part of the Goods: (a) rescind the Purchase Order; (b) reject and return the Goods (in whole or in part) to Seller at the risk and cost of Seller on the basis that a full refund for the returned Goods shall be paid at once by Seller; (c) may give Seller the opportunity at Seller's expense either to remedy any defect in the Goods or to supply replacement Goods and carry out all necessary work to ensure the terms of the Contract are fulfilled; (d) refuse to accept further deliveries of Goods but without any liability to Seller; (e) carry out at Seller's expense any work necessary to make the Goods comply with the Contract; and (f) claim such damages sustained in consequence of Seller's breach of the Contract.

12. ASSIGNMENT

Seller may not assign all or part of the Contract without prior written consent of Buyer.

13. GENERAL

- 13.1. If any provision of the Contract is found by any court to be wholly or partly illegal, invalid, void, voidable, unenforceable or unreasonable it shall, to such extent be deemed severable and the remaining provisions of the Contract and the remainder of such provision shall continue in full force and effect.
- 13.2. Failure or delay by Buyer in enforcing or partially enforcing any provision of the Contract shall not be construed as a waiver of any of its rights under the Contract.
- 13.3. Any waiver by Buyer of any breach of, or any default under, any provision of the Contract by Seller shall not be deemed a waiver of any subsequent breach or default and shall not affect the other terms of the Contract.
- 13.4. The parties to the Contract do not intend that any of its terms shall be enforceable by virtue of the Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999 by any other person.
- 13.5. A notice required or permitted to be given under these Conditions shall be in writing addressed to the other party at its registered office or principal place of business or such other address as may have been notified under this provision to the party giving the notice.
- 13.6. This Contract is made in both English and French, in case of any discrepancy or conflict between two language versions, the English version shall prevail.
- 13.7. The construction, validity and performance of the Contract shall not be governed by the United Nations Convention on Contracts for the International Sale of Goods, 1980, but shall exclusively be governed by the law of England and Wales for domestic sales of goods. The parties submit to the exclusive jurisdiction of the London courts.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ACHAT

Cette commande est passée conformément aux Conditions générales d'achat (ci-après les « CGA ») figurant au verso du présent document (et publiées sur www.sunchemical.com) et est soumise aux dispositions qu'elles prévoient. Les CGA s'appliquent à tous les contrats d'achat de biens et/ou de services conclus ou devant être conclus entre le groupe DIC et vous, ainsi qu'à tous les contrats et/ou obligations qui en découlent ou y sont liés. Tout écart par rapport aux CGA ou tout ajout à celles-ci ne sont valables qu'à la condition d'avoir été convenus par écrit entre le groupe DIC et vous et uniquement dans la mesure acceptée. L'application de vos conditions commerciales (y compris, sans s'y limiter, de vos Conditions générales de vente), même en sus des CGA, est par les présentes expressément exclue. La Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 ne s'applique pas aux arguments conclus ou devant être conclus entre le groupe DIC et vous.

1. INTERPRÉTATION

Définitions

« **Acheteur** » : l'entité juridique du groupe d'entreprises DIC qui envoie le Bon de commande au Vendeur.

« **Conditions générales** » : les présentes conditions générales d'achat.

« **Contrat** » : le Bon de commande et son acceptation par le Vendeur.

« **Groupe DIC** » : toute entité juridique qui, directement ou indirectement, est détenue, contrôlée ou contrôlée conjointement par DIC Corporation, dont le siège social est sis 35-38 Sakashita 3-Chome, Itabashi-ku, Tokyo 174-8520, Japon, y compris ses sociétés associées, ses filiales, ses successeurs et ses ayants droit.

« **Biens** » : tout bien qui, selon le Contrat, est acheté par l'Acheteur au Vendeur. Les Droits de propriété intellectuelle comprennent les droits d'auteur, les droits de conception et toute autre forme de droit sur la propriété intellectuelle.

« **Bon de commande** » : ordre écrit de l'Acheteur de fournir les Biens, intégrant les présentes Conditions.

« **Prix** » : le prix des Biens.

« **Vendeur** » : la personne ou l'entreprise acceptant le Bon de commande.

Les droits de l'Acheteur en vertu des présentes Conditions générales s'ajoutent aux conditions légales prévues en sa faveur par la loi sur la vente de marchandises de 1979 (Sale of Goods Act 1979).

2. CONDITIONS D'ACHAT

Les présentes Conditions générales régissent le Contrat et s'appliquent à tous les achats de Biens par l'Acheteur.

3. QUALITÉ ET DÉFAUTS

- 3.1. Les Biens doivent bénéficier de la conception, de la qualité, des matériaux et de la fabrication les plus évolués disponibles, ils doivent être adaptés à la finalité prévue, exempts de tout défaut et conformes en tous points au Bon

de commande ainsi qu'à toute spécification applicable fournie ou recommandée par l'Acheteur au Vendeur.

- 3.2. L'Acheteur a le droit de contrôler les Biens et un tel contrôle ne produit aucun effet sur les obligations incombant au Vendeur en vertu du Contrat.
- 3.3. Avant de livrer les Biens, le Vendeur les contrôle et les teste afin de s'assurer qu'ils sont conformes aux conditions prévues dans le Bon de commande. Si l'Acheteur en fait la demande, le Vendeur lui fournit une copie de la documentation pertinente. À l'issue du contrôle et des tests, le Vendeur certifie que les Biens ont été produits conformément aux spécifications en question.
- 3.4. Le Vendeur ne peut déraisonnablement refuser de réaliser les contrôles et tests demandés par l'Acheteur en tout temps avant l'expédition.
- 3.5. Le Vendeur reste pleinement responsable des Biens et tout contrôle ou test réalisé ne saurait produire d'effet sur les obligations lui incombant en vertu du Contrat.
- 3.6. Un marquage est apposé sur les Biens, conformément à l'ensemble des exigences applicables et en anglais, sauf disposition contraire spécifique.

4. INDEMNISATION

Le Vendeur tient l'Acheteur entièrement indemne de toute responsabilité directe, indirecte ou accessoire mise à charge de l'Acheteur ou payée par lui découlant de ou en lien avec : a) une violation de l'article 3 ; b) une violation réelle ou supposée de tout Droit de propriété intellectuelle causée par l'utilisation, la fabrication, la revente, l'importation ou la fourniture des Biens ; c) toute réclamation portée contre l'Acheteur en lien avec toute responsabilité, perte, dommage, préjudice, coût ou dépense supportés par des employés ou des agents de l'Acheteur ou par tout client ou tiers dans la mesure où ils sont causés par les Biens, y sont liés ou en découlent en raison d'une violation du Contrat ou d'une négligence, d'une défaillance ou d'un retard dans l'exécution du Contrat par le Vendeur ; et d) toute action ou omission de la part du Vendeur, ses employés, ses agents ou ses sous-traitants dans le cadre de la livraison, la fourniture et l'installation ou autre des Biens ;

5. LIVRAISON

- 5.1. Les Biens sont livrés, port payé, à l'endroit où l'Acheteur exerce ses activités ou à tout autre endroit convenu avec l'Acheteur dans le Bon de commande. Le Vendeur décharge les Biens à ses propres risques selon les instructions de l'Acheteur.
- 5.2. La date de livraison est précisée dans le Bon de commande. La ponctualité de la livraison est essentielle.
- 5.3. Le Vendeur veille à ce que chaque livraison soit accompagnée d'un bordereau de livraison indiquant le numéro du Bon de commande, la date du Bon de commande, le nombre de colis et leur contenu, le numéro de référence de l'Acheteur s'il figure sur le Bon de commande et, en cas de livraison partielle, le solde restant à livrer.

- 5.4. Si l'Acheteur accepte par écrit une livraison partielle, le Contrat est interprété comme un contrat unique à l'égard de chaque livraison ; cependant, toute non-exécution par le Vendeur d'une livraison partielle permet à l'Acheteur, s'il le souhaite, de considérer que le Contrat dans son ensemble est résilié.
- 5.5. L'Acheteur n'est pas réputé avoir accepté les Biens avant d'avoir pu disposer de sept jours pour les contrôler après la livraison.

6. RISQUE/PROPRIÉTÉ

Le Vendeur conserve les risques liés aux Biens ainsi que leur titre de propriété jusqu'à ce que la livraison (conformément à l'article 5) à l'Acheteur soit achevée, moment auquel la propriété et les risques sont transférés à l'Acheteur.

7. PRIX ET PAIEMENT

- 7.1. Le prix des Biens est indiqué dans le Bon de commande et, sauf si l'Acheteur en convient autrement par écrit, il s'exprime : a) hors toute taxe sur la valeur ajoutée ; et b) comme incluant tous les coûts d'emballage, de conditionnement, d'envoi, de transport, d'assurance et de livraison des Biens à l'adresse de livraison, ainsi que tous les droits à l'exception de la taxe sur la valeur ajoutée.
- 7.2. Le Vendeur peut adresser la facture à l'Acheteur au moment de la livraison des Biens à l'Acheteur ou après celle-ci. Chaque facture mentionne le numéro du Bon de commande.
- 7.3. Sauf mention contraire dans le Bon de commande, l'Acheteur paie le prix des Biens dans les 90 jours après la fin du mois de réception par l'Acheteur d'une facture en bonne et due forme ou, si cette date intervient plus tard, après acceptation des Biens par l'Acheteur. La ponctualité du paiement n'est pas un élément essentiel du Contrat.
- 7.4. Sans préjudice de tout autre droit ou recours, l'Acheteur se réserve le droit de compenser toute somme dont le Vendeur lui est redevable à tout moment avec toute somme dont l'Acheteur est redevable au Vendeur au titre du Contrat.

8. CONFIDENTIALITÉ

Le Vendeur préserve la confidentialité de l'ensemble des informations qui lui ont été divulguées par l'Acheteur ou ses agents.

9. BIENS DANGEREUX

- 9.1. Le Vendeur doit identifier les matériaux dangereux et les documents qui s'y rapportent à l'aide des symboles de danger reconnus internationalement. Il doit afficher le nom des Biens et identifier les contenus dangereux en anglais.
- 9.2. Le Vendeur emballe et étiquette les Biens dans le respect du droit applicable.
- 9.3. Toutes les informations détenues par le Vendeur ou qui sont raisonnablement à sa disposition concernant les dangers potentiels susceptibles d'exister à l'égard des Biens doivent être immédiatement communiquées à l'Acheteur.

10. RÉSILIATION

- 10.1. L'Acheteur peut en tout temps et pour toute raison résilier le Contrat totalement ou partiellement en adressant au Vendeur une notification écrite, suite à laquelle tous les travaux réalisés au titre du Contrat doivent cesser. L'Acheteur verse au Vendeur une compensation juste et équitable pour les travaux en cours au moment de la résiliation. Cette compensation ne couvre pas la perte de profits anticipés, ni aucune perte indirecte.
- 10.2. L'Acheteur peut en tout temps notifier par écrit au Vendeur qu'il résilie immédiatement le Contrat si : a) le Vendeur commet une violation grave de toute condition du Contrat ; ou b) une procédure est ouverte ou un recours est intenté et sont susceptibles de conduire à la faillite ou à l'insolvabilité du Vendeur ; ou c) il cesse ou menace de cesser ses activités ; ou d) sa position financière se détériore à un point où, de l'avis de l'Acheteur, sa capacité à s'acquitter des obligations qui lui incombent en vertu du Contrat est menacée.
- 10.3. La résiliation du Contrat se fait sans préjudice des droits et devoirs de l'Acheteur qui ont pris naissance avant la résiliation.

11. RECOURS

Sans préjudice de tout autre droit ou recours dont dispose l'Acheteur, si les Biens ne sont pas fournis conformément au Contrat, ou si le Vendeur ne respecte pas l'une quelconque des conditions du Contrat, l'Acheteur peut, qu'il ait ou non accepté les Biens totalement ou partiellement : a) annuler le Bon de commande ; b) refuser et renvoyer les Biens (en tout ou partie) au Vendeur au risque et aux frais de celui-ci, étant entendu que le Vendeur doit immédiatement procéder au remboursement intégral des Biens renvoyés ; c) donner la possibilité au Vendeur, aux frais de celui-ci, de corriger les défauts constatés dans les Biens ou de fournir des Biens de remplacement et d'effectuer tout travail nécessaire afin de garantir le respect des conditions du Contrat ; d) refuser d'accepter d'autres livraisons des Biens, sans engager sa responsabilité vis-à-vis du Vendeur ; e) réaliser aux frais du Vendeur tout travail nécessaire afin de mettre les Biens en conformité avec le Contrat ; et f) demander réparation des dommages subis du fait de la violation du Contrat par le Vendeur.

12. CESSION

Le Vendeur ne peut pas céder totalement ou partiellement le Contrat sans l'accord écrit préalable de l'Acheteur.

13. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- 13.1. Si l'une des dispositions du présent Contrat était jugée en tout ou partie illégale, invalide, nulle, annulable, inapplicable ou déraisonnable, elle est dans cette mesure considérée comme détachable et les autres dispositions du Contrat ainsi que le reste de la disposition en question continuent d'être applicables et de produire leurs pleins effets.
- 13.2. Le fait pour l'Acheteur de ne pas faire appliquer, ou de tarder à faire appliquer, totalement ou partiellement, toute disposition du Contrat ne saurait constituer une renonciation aux droits que lui confère le Contrat.

- 13.3. Toute renonciation de l'Acheteur à dénoncer une violation ou un manquement à toute disposition du Contrat par le Vendeur ne constitue pas une renonciation à dénoncer une violation ou un manquement ultérieur et ne produit pas d'effet sur les autres conditions du Contrat.
- 13.4. Les parties au Contrat ne prévoient pas que ses conditions puissent être applicables en vertu de la loi sur les contrats, droits des tiers, de 1999 [Contracts (Rights of Third Parties) Act 1999] par toute autre personne.
- 13.5. Les notifications devant ou pouvant être adressées au titre des présentes Conditions générales doivent être envoyées par écrit à l'autre partie à son siège, à son établissement principal ou à toute autre adresse notifiée en vertu de la présente disposition à la partie notifiante.
- 13.6. Ce contrat est rédigé en anglais et en français, en cas de divergence ou de conflit entre deux versions, la version anglaise prévaudra.
- 13.7. L'interprétation, la validité et l'exécution du Contrat ne sont pas régies par la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises de 1980 mais uniquement par le droit d'Angleterre et du Pays de Galle en matière de vente nationale de marchandises. Les parties se soumettent à la compétence exclusive des tribunaux de Londres.